



Le recensement de la population permet de déterminer **la population officielle** de votre commune et **les caractéristiques des logements et des habitants**. Les chiffres issus de ce recensement permettent de définir la participation de l'État au budget des communes, le nombre d'élus au conseil municipal et d'identifier les besoins de la population : nouveaux logements, commerces, écoles, maisons de retraite...

Le recensement de la population est essentiel pour votre commune.

Calendrier de collecte

En 2025, 51 communes sont recensées dans le Loir-et-Cher

Dans les communes de
moins de 10 000 habitants

**du jeudi 16 janvier 2025
au samedi 15 février 2025**

48 communes sont recensées

Dans les communes de
plus de 10 000 habitants

**du jeudi 16 janvier 2025
au samedi 22 février 2025**

3 communes sont recensées

Les communes recensées sont visibles sur le site

le-recensement-et-moi.fr

Plus d'informations sur



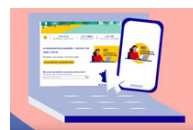
Ma commune est-elle concernée cette année ?

Pour le savoir, entrez le nom de votre commune



Répondre par Internet, c'est encore plus simple !

Il est désormais possible de répondre par Internet sur ordinateur, tablette ou smartphone. C'est plus simple, plus rapide, plus économique.



Internet a été le principal mode de réponse en 2024 :

En France métropolitaine : **69 %** des ménages ont été recensé par internet

Eure-et-Loir : 75 %

Loiret : 70 %

Indre-et-Loire : 69 %

Loir-et-Cher : **68 %**

Indre : 66 %

Cher : 63 %



Le recensement de la population est gratuit. Ne pas répondre aux sites frauduleux qui réclament de l'argent.

Nouveautés 2025

Le questionnaire du recensement s'adapte aux nouvelles demandes exprimées dans le cadre du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

Le lieu de naissance des parents : permet d'étudier la diversité des origines, la variété des situations selon l'origine et les mobilités géographiques au fil des générations.

La fréquence du télétravail : permet de mesurer l'intensité de ces pratiques par secteur, par profession et par territoire, et d'évaluer les effets du télétravail sur les déplacements domicile-travail.

La limitation d'activité : permet d'estimer la population en situation de handicap et de connaître ses caractéristiques afin d'adapter les politiques publiques et mesure les inégalités de situations ou les éventuelles discriminations subies par les personnes en situation de handicap au niveau des territoires.

L'enquête Familles

En 2025, l'enquête Familles est associée au recensement de la population. **9 communes** sont concernées dans le Loir-et-Cher.

L'objectif de cette enquête, **obligatoire**, est d'**étudier la diversité des familles et de leurs histoires**.

Cette enquête complète le recensement de la population avec des questions sur les membres de la famille qui ne vivent pas dans le même logement, sur les histoires familiales (âge au départ de chez les parents, âge à la mise en couple pour la première fois ...)

Il s'agit de la seule enquête qui permet de répondre à des questions telles que :

- Combien y a-t-il de mères en France (que leurs enfants vivent avec elles ou non) ?
- À quel âge devient-on grand-parent ?
- Quelles sont les conditions de vie des enfants de parents séparés ? ...

Les documents de l'enquête Familles seront distribués par les agents recenseurs, en même temps que ceux du recensement. Si un ménage répond au recensement par internet, il répondra aussi à l'enquête Familles par internet.

Un **QR code** présent sur la notice Enquête Familles, renvoie à la page internet de l'enquête :



Le rôle du maire

Un rôle essentiel pour assurer un recensement de la population de qualité

Les quatre étapes de sa mission :

- bien préparer la collecte
- veiller à son bon déroulement
- **communiquer auprès de la population**
- certifier la bonne exécution de la collecte



Communiquer auprès des habitants

avec la mise à disposition d'un kit de communication fourni par l'Insee et disponible sur l'application **OMER** (Outil Mutualisé pour l'Enquête de Recensement) :

- **des outils prêts à l'emploi** (des affiches, une annonce presse pour les journaux locaux, un article pré-rédigé à insérer dans votre bulletin municipal, des vignettes pour les réseaux sociaux, des infographies à afficher dans votre mairie, des vidéos animées à diffuser sur vos réseaux sociaux, une page Facebook dédiée au recensement...)
- **un guide** pour faciliter la prise en main

L'Insee vous accompagne

Tout au long de la collecte chaque commune peut compter sur son superviseur ou contacter la direction régionale : dr45-equipe-rp@insee.fr

Quels résultats pour votre commune ?

Sur www.insee.fr

Calendrier des résultats annuels

- **20 décembre 2024** : Populations légales
- **Fin juin 2025** : Chiffres clefs et graphiques, Tableaux détaillés, Cartes dynamiques.
Toutes les informations sont consultables sur statistiques-locales.insee.fr
Rubrique Rapports, Portrait démographie et conditions de vie
- **Octobre 2025** : base infracommunale (données à l'Iris), Fichiers détails
Ces données sont consultables sur insee.fr
Rubrique Connaître les résultats des recensements de la population, Résultats statistiques, Recensement 2021

Dossier complet

Résultats pour toutes les communes, régions, intercommunalités...
[Dossier complet de votre commune consultable sur Insee.fr](#)
Rubrique Statistiques et études, Statistiques locales, Dossier complet

Vous y trouverez des données sur :

- la démographie
- l'emploi, le chômage, les diplômes
- les salaires et les revenus
- le logement
- le tourisme
- les entreprises

